

Objet de la consultation :

Conversion rétrospective d'inventaires et de catalogue fiches au format UNIMARC et XLS

Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Date de parution le 10 novembre 2021

Date limite des offres le 8 décembre 2021 à 17h

Dossier téléchargeable sur www.occitanielivre.fr

Contact: Elodie Mitaine

elodie.mitaine@occitanielivre.fr

Tèl: 05 34 44 50 25

Table des matières

1 - CC	ONTEXTE ET OBJECTIFS3	
1.1	Cadre institutionnel de l'opération	3
1.2	Les établissements partenaires	3
1.3	Les objectifs de la prestation	3
2 – D	EFINITION DE LA PRESTATION3	
2.1	Objet de la prestation	3
2.2	Forme de la consultation et détails des lots	4
2.3	Description: nature des catalogues et volumétrie	4
2.4	Système informatique	4
2.5	Equipe projet	4
	Calendrier	5
3. PR	ESENTATION DES FONDS ET CATALOGUES5	
3.1	Les fonds des Archives départementales de l'Aude	5
3.2	Le fonds de la médiathèque de Foix	6
4. DE	ROULEMENT DE LA PRESTATION7	
4.1	Préparation des catalogues	7
4.2	Réunion de démarrage	7
4.3	Spécifications techniques de saisie	7
4.4	Numérisation des inventaires et registres	8
4.5	Phase de tests	8
4.6	Chaîne de traitement	8
	La dérivation de notices à partir du catalogue de la BnF	
	Traitement des anomalies	
	Contrôle qualité	
	Contrôle d'exhaustivité	
	1 Livraison	11
5. GA	RANTIES ET RESULTATS ATTENDUS11	
6. VA	LIDATION DE LA CONVERSION RETROSPECTIVE11	
6.1		
6.2	Critères d'acceptation des notices	
6.3		12
7. EN	GAGEMENTS DES ETABLISSEMENTS PARTENAIRES12	
8. EN	GAGEMENTS DU PRESTATAIRE12	
8.1	Confidentialité	12
8.2	Obligation de résultats	12
8.3	Respect des performances et du calendrier annoncé	
8.4	Respect des normes	13
8.5	Suivi de l'opération	13
9. PR	OCEDURE	
	Calendrier	13
	Modalités de réponse	
9.3	Sélection des offres	13

1 - CONTEXTE ET OBJECTIFS

1.1 Cadre institutionnel de l'opération

Dans le cadre de ses missions de coopération, la Bibliothèque nationale de France a signé une convention de coopération avec le Pôle associé régional Occitanie pour assurer le signalement et la valorisation des fonds patrimoniaux conservés dans cette région.

Occitanie Livre & Lecture coordonne les actions du Pôle régional. Elle assure le suivi administratif et financier des opérations de conversion rétrospective. Elle fédère l'action des établissements partenaires autour de ce projet.

1.2 Les établissements partenaires

Collectivités	Service	Adresse	CP	Ville	Responsable
Le département de l'Aude	Archives départementales	41 avenue Claude- Bernard	11000	Carcassonne	
La communauté d'agglomération Foix- Varilhes	Médiathèque	20 Av. du Général de Gaulle	09 000	Foix	Florence Vaure

1.3 Les objectifs de la prestation

Le premier objectif est le regroupement des différents inventaires et catalogues des fonds d'imprimés des archives départementales de l'Aude et le signalement du fonds ancien de la Médiathèque de Foix pour enrichir leurs bases par le versement des notices rétroconverties dans leur logiciel métier.

Le second objectif est la participation au Catalogue Collectif de France (CCFr), par le versement des notices dans la base Patrimoine, au terme de la prestation.

2 - DEFINITION DE LA PRESTATION

2.1 Objet de la prestation

La prestation consiste en des opérations de conversion rétrospective d'un inventaire, d'un catalogue sur fiches dactylographiées et d'un inventaire photographique sur microfilms.

Tous les outils bibliographiques seront à convertir en notices au format UNIMARC, en respectant les contraintes spécifiques liées au versement des notices dans la base Patrimoine de la BnF :

- format d'enregistrement ISO 2709 ; enregistrement segmenté selon ISO 1001 ou non segmenté ; jeu de caractères ISO 5426

Les outils bibliographiques des archives départementales de l'Aude seront également à convertir en un fichier XLS pour encodage EAD pour intégration du logiciel métier.

2.2 Forme de la consultation et détails des lots

La présente consultation est un marché à procédure adaptée.

L'opération de conversion rétrospective désignée dans le présent cahier des charges constitue un lot unique destiné à être traité par un prestataire unique sur la fin de l'année 2021 et l'année 2022.

2.3 Description : nature des catalogues et volumétrie

Etablissement	Outil bibliographique à convertir	Fonds concernés	volumétrie	Formats de conversion
Médiathèque de Foix	Catalogue photographique sur microfilms	Fonds ancien	9 100 notices	UNIMARC
Archives départementales	Fiches dactylographiées	Fonds local	4500 notices	UNIMARC + fichiers XLS
de l'Aude	Inventaire Word	Fonds Nelli	2 800 notices	UNIMARC + fichiers XLS

2.4 Système informatique

Le logiciel métier utilisé par les Archives départementales de l'Aude est Gaia. Le logiciel utilisé par la Médiathèque de Foix est Orphée.

2.5 Equipe projet

Pour les Archives départementales de l'Aude :

- Claude-Marie Robion, chef de service (claude-marie.robion@aude.fr)
- Cécile Fauconnet, responsable de la bibliothèque (cecile.fauconnet@aude.fr)
- Joelle Barbier, responsable informatique (joelle.barbier@aude.fr)

Pour la Médiathèque de Foix :

Florence Vaure, responsable de la médiathèque (f.vaure@agglo-pfv.fr)

Pour Occitanie Livre & Lecture:

- Laurent Sterna, direction (<u>Laurent.Sterna@occitanielivre.fr</u>)
- Cécile Jodlowski-Perra, direction (<u>Cecile.Jodlowski@occitanielivre.fr</u>)

- Elodie Mitaine, chargée de mission Patrimoine (elodie.mitaine@occitanielivre.fr)

2.6 Calendrier

La conversion rétrospective sera échelonnée sur 12 mois. Il s'agit d'un calendrier prévisionnel qui sera affiné lors de la première réunion avec le prestataire :

Réunion de démarrage : décembre 2021

• Rédaction des spécifications techniques de saisie : 1 mois : janvier 2022

Phase de test : février 2022

Conversion rétrospective : mars 2022 – décembre 2022

3. PRESENTATION DES FONDS ET CATALOGUES

3.1 Les fonds des Archives départementales de l'Aude

Les Archives départementales de l'Aude conservent un fonds d'imprimés local et régional constitué dès 1880. Les saisies, opérées lors de la Séparation des Eglises et de l'Etat en 1905-1906, sont à l'origine d'un premier noyau d'ouvrages anciens, à caractère religieux pour l'essentiel : statuts synodaux, recueils de droit canon, œuvres liturgiques, livres de dévotion, ouvrages d'histoire locale.

Les Archives conservent également la bibliothèque de Léon Nelli (1864-1934), architecte et érudit carcassonnais, il avait réuni au cours de sa vie une remarquable collection d'objets d'art, de faïences, de pièces d'archives et de livres rares. En 1933, souhaitant s'en dessaisir, il propose au Conseil général de l'Aude d'acquérir sa bibliothèque et ses archives. Une fois acquis, ces deux ensembles sont confiés aux Archives départementales où elles font l'objet de classements distincts. Bibliothèque de collectionneur, constituée au hasard des découvertes faites chez les bouquinistes, la bibliothèque Léon Nelli concerne principalement la langue d'Oc, la littérature et l'histoire méridionales. Elle compte 2 800 références du 16e siècle jusqu'au début du 20e siècle, réparties pour moitié environ entre avant et après 1789. Pour les 17e et 18e siècles, il convient de signaler la présence d'éditions rares, d'ouvrages et de libelles révolutionnaires en langue d'Oc, de nombreux livres religieux ou relatifs à la médecine, comme le très remarquable Nouveau recueil d'ostéologie et de myologie réalisé par le peintre Jacques Gamelin. Le 19e et le début du 20e siècle y sont surtout représentés par les productions littéraires du Félibrige. La poésie d'Auguste Fourès et les truculents récits en prose d'Achille Mir y voisinent donc avec les œuvres de Frédéric Mistral et les traités savants consacrés à la linguistique méridionale ou aux œuvres des troubadours.

Description du catalogue du fonds local :

<u>Catalogue</u>: Fiches dactylographiées classées par ordre alphabétique des noms d'auteurs.

Nombre estimé de notice à numériser et à rétroconvertir : 4 500

Périodes des ouvrages : fin du 19ème et 20ème siècle

Langues: majorité en français, et quelques ouvrages en allemand, anglais et espagnol

<u>Thématiques</u>: histoire locale et régionale

<u>Taux de recouvrement dans le catalogue BnF et Sudoc</u> : 22%

Description de l'inventaire de la bibliothèque Nelli :

Catalogue: inventaire sur fichier informatique (Word)

Nombre de notices à rétroconvertir : 2 800

Périodes des ouvrages :

16ème siècle : 1.3 % 17ème siècle : 9.5 % 18ème siècle : 29 % 19ème siècle : 50.2 % Début 20ème : 10%

Langues: français, latin, occitan

<u>Taux de recouvrement avec le catalogue de la BnF et SUDOC</u> : 45%

<u>Thématiques</u>: en majorité histoire, histoire locale, littérature.

3.2 Le fonds de la médiathèque de Foix

La bibliothèque de Foix conserve un fonds ancien (ouvrages antérieurs à 1810) composé des livres confisqués par les décrets révolutionnaires, qui ont appartenu aux couvents et évêchés des 5 anciens diocèses ariégeois, ainsi qu'aux prêtres réfractaires. La plus grande partie du fonds ancien provient de l'ancien diocèse de Pamiers. Parmi les évêques de Pamiers, Jean-Baptiste de Verthamon (1693-1735) fit don de sa bibliothèque au collège des Jésuites de Pamiers, un grand nombre des ouvrages qu'elle contenait se trouvent à la bibliothèque municipale de Foix. Le fonds contient une majorité d'ouvrages religieux. La proximité de Toulouse explique la présence de nombreuses éditions toulousaines d'auteurs qui ont résidé dans cette ville. De même le rayonnement intellectuel de la Catalogne se manifeste au travers d'auteurs réputés, comme le théologien catalan Raymond Lulle ou le bénédictin Francisco Sanchez du monastère de Montserrat. En outre, certains auteurs, qui ont joué un rôle important à la fois sur le plan local et national, sont particulièrement bien représentés : ainsi trouve-t-on plusieurs éditions des œuvres d'Henri de Sponde, béarnais et filleul d'Henri IV, calviniste converti au catholicisme et évêque de Pamiers. La partie la plus prestigieuse du fonds concerne le philosophe Pierre Bayle (1647-1706). Né au Carla, dans la vallée de l'Arize, bastion du protestantisme ariégeois, il est l'un des précurseurs des Lumières.

Description de l'inventaire du fonds ancien :

<u>Catalogue</u>: il s'agit d'un inventaire photographique sur microfilms qui pour chaque ouvrage présente une vue d'une fiche d'inventaire (cote/format/pagination/si présence d'illustration/exlibris/info de complétude/info sur la reliure), suivie d'une vue d'un fiche bibliographique

(Titre/auteur/volume/éditeur/ville/date), d'une vue de la page de titre de l'ouvrage, ainsi que des premières pages et dernières pages.

<u>Nombre de microfilms et de vues à numériser</u> : 124 microfilms avec une moyenne à 510 vues par microfilm

<u>Estimation du nombre de notices Unimarc à créer</u> : moyenne de 73 notices par microfilms : total de 9 100 notices estimées

<u>Dates extrêmes du fonds</u>: Fin 15^{ème} siècle jusqu'au début du 19^{ème} siècle

<u>Les langues</u>: Français et latin en majorité et quelques Italien, Grec moderne, hébreu (potentiellement un peu d'espagnol, allemand ...)

Taux de recouvrement avec le catalogue de la BnF et SUDOC : 20%

4. DEROULEMENT DE LA PRESTATION

Le prestataire devra évaluer :

- le temps nécessaire au traitement des outils bibliographiques
- le volume et le temps nécessaire au contrôle et au traitement des anomalies par l'équipe projet.

Cet engagement aura valeur contractuelle.

Les délais sont indiqués en jours ouvrés.

4.1 Préparation des catalogues

Concernant les outils bibliographiques, toutes les notices seront à rétroconvertir. Pour le catalogue sur fiches, les fiches de renvoi ou de dépouillement de périodique ont été enlevées.

4.2 Réunion de démarrage

Le prestataire désignera un chef de projet, qui sera l'interlocuteur de l'équipe projet et qui effectuera la réunion de démarrage des opérations, pour aborder la méthodologie, les spécifications techniques et le calendrier.

4.3 Spécifications techniques de saisie

Les spécifications techniques de saisie seront abordées lors de la réunion de démarrage et concerneront :

- le traitement des données bibliographiques : informations manquantes, codage en UNIMARC, conversion fichier XLS
- le traitement des cotes et des localisations,

- les critères de dérivation des notices
- les anomalies

Suite à la réunion, le prestataire disposera de **10 jours ouvrés** pour rédiger les spécifications techniques de saisie propres à chaque catalogue, en collaboration avec l'équipe projet. Pendant cette phase, il aura accès à l'ensemble des outils bibliographiques concernés et bénéficiera de l'assistance technique de l'équipe projet.

À l'issue de cette première phase, l'équipe projet disposera d'un délai de **10 jours ouvrés** pour valider les spécifications techniques.

4.4 Numérisation des inventaires et registres

Le prestataire se verra confier les outils bibliographiques originaux pour un traitement par ses soins et dans ses locaux.

Les outils bibliographiques originaux seront envoyés en une seule fois par transporteur chez le prestataire et à ses frais. Le conditionnement des colis des fichiers sera défini par la médiathèque et les archives départementales en concertation avec le prestataire. Ils devront être renvoyés aux établissements dans un délai de **deux semaines** après leur réception.

Le prestataire assure la numérisation dans ses propres locaux sans que soit porté atteinte à l'intégrité physique de ces documents. A l'issue de la numérisation, le prestataire transmettra les fichiers numérisés à l'équipe projet (disque dur externe, serveur ftp ...)

4.5 Phase de tests

Au démarrage de l'opération, pour chacun des outils bibliographiques, une phase de tests portant sur un lot de notices sélectionnées par le prestataire et les établissements partenaires permettra d'évaluer et de valider la qualité des consignes de saisie et d'élaborer si besoin des consignes complémentaires de traitement des anomalies détectées. Cette phase de tests inclut le reversement des notices testées dans les logiciels de gestion de la médiathèque.

À l'issue de cette phase, les spécifications techniques seront revues si nécessaire par le prestataire, en accord avec l'équipe projet, puis validées définitivement par celui-ci.

Le nombre de notices à saisir pour le test est fixé à 2 % pour les catalogues des Archives départementales de l'Aude et celui de la Médiathèque de Foix.

La phase de tests ne devra pas dépasser **30 jours ouvrés** pour l'ensemble des outils bibliographiques, incluant la saisie des notices sélectionnées, le contrôle par l'équipe projet et la révision des spécifications techniques par le prestataire.

4.6 Chaîne de traitement

Le prestataire devra proposer une chaîne de traitement, intégrant les différentes opérations, de la reproduction des notices à la validation, en tenant compte des contraintes décrites ci-dessous.

Il doit s'engager à restituer la totalité des informations contenues dans les notices bibliographiques en alphabet latin étendu.

Les notices bibliographiques seront dérivées en priorité, à partir de l'extraction du *Catalogue général* des imprimés des origines à 1969 et de la *Bibliographie nationale française – livres depuis* 1970 de la BnF et du catalogue du SUDOC lorsque les notices existent. Si plusieurs notices correspondantes sont trouvées, le prestataire choisit la notice la plus complète et la plus conforme à la notice du catalogue rétroconverti. Les notices seront complétées des données de localisation (cote et fonds) et le cas échéant des données propres à l'exemplaire ou des données complémentaires à la notice dérivée figurant sur l'outil bibliographique converti.

Le prestataire devra supprimer des notices dérivées des informations qui pourraient être source d'erreur pour les futurs utilisateurs du catalogue et du CCFr, comme par exemple les données concernant la reliure ou les possesseurs d'ouvrages conservés à la BnF présentes dans les champs 3xx ou 7xx.

La mention de la source, c'est-à-dire de la zone 001 de la notice BnF doit être obligatoirement reportée dans la zone adéquate de format cible, soit la zone 035 en UNIMARC.

Le prestataire attribuera un identifiant unique pour chaque notice, qu'elle soit créée ou dérivée.

En cas d'absence dans cette base ou de différences notables, les notices seront créées par saisie des données fournies par les outils bibliographiques numérisés, conformément aux normes Afnor en vigueur et au format de catalogage UNIMARC.

4.7 La dérivation de notices à partir du catalogue de la BnF

Le prestataire devra effectuer les recherches sur les bases BnF et du Sudoc pour tous les outils bibliographiques.

Le prestataire pourra dériver une notice si elle présente les caractéristiques suivantes :

- Titre identique
- Année identique
- Editeur identique
- Ville d'édition identique

Seul le nombre de volumes pourra être différent.

Si le titre est plus complet sur la notice de la base BnF par rapport au titre de la notice source et que tous les autres éléments de la notice sont semblables : la notice peut être dérivée.

S'il n'y a pas de date d'édition ou la mention [s.d.] sur la notice source et que la mention figure sur la notice de la base BnF : la notice peut être dérivée si une seule notice BnF correspond

S'il n'y a pas d'éditeur ou la mention [s.n.] sur la notice source et que la mention figure sur la notice de la base BnF : la notice peut être dérivée si une seule notice BnF correspond

Si le nombre de volumes est différent la notice peut être dérivée avec un code de différence et saisir une zone 316 sous la forme : \$aNombre de volumes : x

Les notices dérivées sont livrées aux partenaires sans modification sauf pour les données locales ou les zones 310, 316, 317, 328, les 6XX (sauf la 620), les 702 ayant un code de fonction « \$4320 » (donateur) ou « \$4390 » (ancien possesseur) et 9XX de la BnF qui seront supprimées par programme.

Ces dernières seront remplacées par les zones 099, 310, 316, 317, 610, 620, 702, et 995 des notices sources.

4.8 Traitement des anomalies

Au cours des opérations de saisie et d'encodage des notices, le prestataire enverra au groupe projet des notices créées ou dérivées, en Unimarc, sur lesquelles il aura constaté une anomalie (absence de zone obligatoire, caractères illisibles...), ou pour lesquelles il aura un doute. Le prestataire pourra proposer l'utilisation d'une plateforme en ligne pour effectuer les contrôles et corrections. Lors de la réunion de démarrage, le rythme des envois et les délais de correction seront définis.

Le prestataire tiendra à jour un tableau des anomalies les plus fréquentes et des corrections apportées, afin de pouvoir donner des consignes générales pour la saisie de cas similaires.

A l'issue du traitement des anomalies, le prestataire enverra à l'équipe projet un fichier test comprenant **2% des anomalies** traitées et corrigées par ses soins.

4.9 Contrôle qualité

Le contrôle qualité portera sur **2% des notices** (créées et dérivées). A la fin du traitement des notices (dérivation, création), le prestataire transmettra à l'équipe projet des notices sélectionnées de manière aléatoire, hors notices déjà vérifiées dans la phase de traitement des anomalies et dans la phase de test.

L'équipe projet disposera de **15 jours** pour relire et contrôler la qualité de la saisie, ainsi que la pertinence du codage UNIMARC.

Les corrections demandées devront être effectuées par le prestataire dans les **10 jours** suivant leur réception. Les corrections ainsi effectuées seront renvoyées à l'équipe projet dans un document synthétique.

En cas de rejet de l'ensemble des notices, le prestataire devra procéder, à ses frais, au retraitement complet de cet ensemble. Cette nouvelle saisie sera soumise à son tour au contrôle de l'équipe projet selon la même procédure.

L'oubli d'une notice n'est pas considéré comme une erreur mais comme un critère de défaut d'exhaustivité.

4.10 Contrôle d'exhaustivité

L'équipe projet disposera d'un délai de **10 jours** pour contrôler l'exhaustivité de la saisie, au moyen des numéros attribués aux images numérisées et reportés par le prestataire dans les notices, ou pour les fichiers informatiques (non numérisés) aux numéros d'identification attribués dans le fichier.

Le prestataire devra effectuer le traitement des notices manquantes dans un délai de **10 jours** et les transmettre à l'équipe projet pour vérification de l'exhaustivité et validation définitive.

4.11 Livraison

Le prestataire devra fournir les résultats du traitement rétrospectif des outils bibliographiques sur un disque dur externe, par courriel, ou sur serveur FTP, au format UNIMARC (ISO 2709), et jeu de caractères employés correspondant à la norme ISO 5426 (latin étendu) et un fichiers XLS pour encodage EAD

5. GARANTIES ET RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus de la conversion rétrospective sont les suivants :

- la mise au point d'un plan-qualité fourni dans l'offre par le prestataire,
- la rédaction, en collaboration avec l'équipe projet, et la livraison à celui-ci des spécifications techniques,
- le traitement des notices et livraisons intermédiaires pour le contrôle des anomalies, le contrôle qualité et le contrôle d'exhaustivité,
- la livraison définitive.

Le prestataire précisera en particulier dans sa réponse au cahier des charges :

- Le circuit de travail concernant la réalisation des notices
- Le contrôle qualité mis en œuvre
- Les modalités de fourniture des lots (anomalies et lots à vérifier)

6. VALIDATION DE LA CONVERSION RETROSPECTIVE

La validation de l'opération sera faite par l'équipe projet après les vérifications faites sur les notices.

6.1 Critères de rejet des notices

Un ensemble de notices pourra être rejeté pour l'un des motifs suivants :

- saisie non exhaustive,
- erreurs de saisie ou codage UNIMARC erroné,
- conversion erronée en XLS.

Chaque ensemble de notices rejeté par l'équipe projet pour des erreurs imputables au prestataire devra être traité à nouveau par celui-ci à ses frais.

6.2 Critères d'acceptation des notices

Un ensemble de notices sera accepté pour les motifs suivants :

- exhaustivité de la saisie,
- qualité de la saisie et pertinence du codage,
- conformité aux normes visées par le présent cahier des charges.

6.3 Admission de la conversion rétrospective

Cette décision unique sera prononcée par l'équipe projet. La validation permettra sa facturation.

À la réception, il y aura transfert de propriété du produit, c'est-à-dire des données saisies par le prestataire, au Département de l'Aude et à la Communauté d'agglomération Foix-Varilhes. Ils sont et demeureront titulaires des droits de propriété intellectuelle sur les notices qui les concernent.

7. ENGAGEMENTS DES ETABLISSEMENTS PARTENAIRES

Les établissements s'engagent à fournir au prestataire, tous les éléments d'information et les moyens nécessaires à la réalisation de la prestation, à savoir :

- l'ensemble des informations nécessaires à la rédaction des spécifications techniques particulières,
- l'ensemble des informations nécessaires à la bonne réalisation de la prestation de saisie :
 - résolution des problèmes rencontrés dans l'inventaire,
 - spécifications de conversion,
 - réponses aux questions d'ordre bibliothéconomique et technique liées aux outils bibliographiques,
 - le signalement des notices à ne pas saisir,
 - la fourniture des notices originales à convertir.
- l'ensemble des informations permettant le traitement des anomalies,
- les contrôles et la réception des ensembles de notices,
- le respect des délais de réponse définis par le présent cahier des charges.

8. ENGAGEMENTS DU PRESTATAIRE

8.1 Confidentialité

Le prestataire et ses collaborateurs sont strictement tenus à une clause de confidentialité pendant et après l'exécution du contrat.

8.2 Obligation de résultats

Les résultats à fournir devront être conformes aux exigences formulées dans le présent cahier des charges.

Les opérateurs de saisie devront connaître le français, le latin et l'occitan et maîtriser l'UNIMARC.

8.3 Respect des performances et du calendrier annoncé

Le prestataire doit s'engager sur un délai maximal pour la conversion rétrospective des notices. En l'absence de retard imputable aux établissements et au groupe de suivi du projet (non-respect des délais de réponse pour les questions relatives au traitement des anomalies et le contrôle de chaque ensemble de notices), ce délai devra être respecté.

8.4 Respect des normes

Les normes AFNOR et ISO (dernières versions) visées dans le présent cahier des charges devront être respectées par le prestataire.

8.5 Suivi de l'opération

Dès l'acceptation du contrat, le prestataire désignera un chef de projet qui établira un dialogue permanent avec le groupe de suivi du projet. Il apportera au groupe de suivi du projet ses conseils et son expertise, dans le plus grand respect des souhaits exprimés et des consignes données par celui-ci.

9. PROCEDURE

9.1 Calendrier

L'envoi du cahier des charges aux prestataires consultés et la publication sur le site internet www.occitanielivre.fr ont été effectués le mercredi 10 novembre 2021.

La date limite de remise des offres est le mercredi 8 décembre 2021à 17h.

La sélection du prestataire sera annoncée le mercredi 15 décembre 2021.

9.2 Modalités de réponse

L'offre sera constituée notamment des éléments suivants :

- un mémoire technique et méthodologique : le candidat devra expliciter comment il mettra en œuvre les prestations décrites.
- les délais sur lesquels s'engage le candidat,
- une approche budgétaire de la prestation
- la composition des équipes
- les modalités de contact du chef de projet

Les candidats devront remettre leur offre à Occitanie Livre & Lecture sur support papier par courrier avec avis de réception, coursier, transporteur, ou à l'accueil de l'agence à Toulouse contre récépissé, à l'adresse suivante :

Occitanie Livre & Lecture 14, rue des Arts,

31000 TOULOUSE

Les horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h à 17h.

Les candidats pourront transmettre une version électronique (grâce à une plateforme de transfert électronique) de leur offre par courriel à l'adresse suivante :

A: <u>elodie.mitaine@occitanielivre.fr</u> CC: <u>Virginie.Franques@occitanielivre.fr</u>

9.3 Sélection des offres

La sélection du prestataire se fera selon les critères ci-dessous qui donneront lieu à un classement :

1/ la qualité technique au regard des informations fournies dans le mémoire technique et

méthodologique : 60%

2/ les délais d'exécution : 20% 3/ le prix de la prestation : 20 %

Annexe 1

I - DESCRIPTION DU CATALOGUE FICHES DU FONDS LOCAL DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE L'AUDE

Le catalogue est constitué de 6 tiroirs comprenant les fiches classées par ordre alphabétique des noms d'auteurs. Les fiches peuvent être de différentes couleurs : jaune, blanc, marron.

NOM (Prénom ou initiales)

Cote

Titre. Ville d'édition. Editeur. Date. Format, pagination (observation)

Collection

Le nom de l'auteur est présenté en lettres majuscules suivi du prénom ou initiales entre parenthèses. Exemple : ALIBERT (François-Paul)

La cote est composée d'une lettre (de A à F), suivie de « ° » et de chiffres. Exemple : D°1282 Les monographies en plusieurs volumes présentent un « / » par volume. Exemple : D°218/2 Les lettres de la cote se rapportent à un format :

A° = in-folio (hauteur : 35 cm et plus)

B°= in-quarto (25 à 35 cm)

C°= in-octavo (22 à 25 cm)

D°=In-12 (18 à 22 cm)

E°= In-16 (12 à 18 cm)

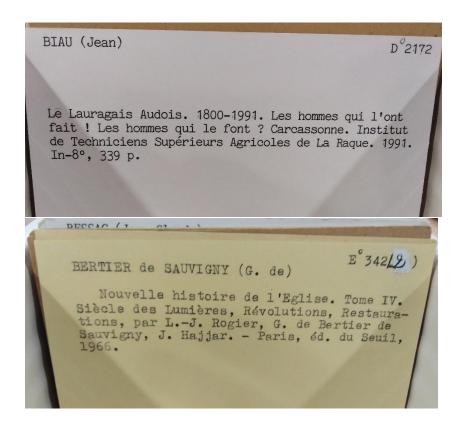
F°= miniatures (- de 12 cm)

Le format est parfois mentionné dans la notice : exemple : In-8°

<u>Observations pour la conversion rétrospective</u>:

- Pour tous les ouvrages, il faudra reporter dans les données locales la mention de fonds « fonds local » :
- Les fiches seront à numériser seulement pour le recto. Les informations du verso ne seront pas à retroconvertir ;
- Les fiches de couleur rose ont été normalement sorties du fichier. Si certaines étaient présentes, il ne faudra pas en tenir compte pour la rétroconversion ;
- Les cotes seront à reprendre à l'identique ;
- Lorsque le format n'est pas spécifié dans la notice, il devra être déduit à partir de la lettre de la cote ;
- Lorsqu'une notice présente plusieurs cotes, elles seront toutes à reprendre, sauf si la cote débute par la lettre « N ».

Exemple:



II - DESCRIPTION DE L'INVENTAIRE DU FONDS NELLI DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE L'AUDE

L'inventaire représente 204 pages d'un fichier informatique enregistré sous Word.

Cote	Nom (Prénom) titre. Ville d'édition, éditeur. Format, pagination (information	
	sur la reliure et sur l'exemplaire). Note sur la provenance	
		Date

Le nom de l'auteur est présenté en lettres minuscules suivi du prénom entre parenthèses.

Exemple: Sarrieu (Bernard)

La cote est composée de la lettre N (pour Nelli), suivie de « ° » et de chiffres arabes.

Exemple: N°1556

Des informations sur la reliure se trouvent entre parenthèses. Exemple : rel. plein cuir, fers dorés au dos et creux sur plats

Des informations sur la provenance sont également présentent.

Exemple : ex-libris de C. Charbonnier

Le format est mentionné sous la forme suivante :

- In-18°

- In-16°
- In-12°
- In-8°
- In-4°
- In-f°

Observations pour la conversion rétrospective :

- Les thématiques de paragraphes seront à reprendre en mot matière en zone 610 ;
- Quelques notices de périodiques sont présentes. Elles devront être traitées comme une notice de monographie ;
- Des recueils factices sont présents. Les titres sont annoncés systématiquement par « suivi de ». Une notice devra être créée pour chaque titre ;
- Le fonds comprend beaucoup de brochures qui ont été regroupées dans l'inventaire. Il ne faudra pas reprendre les titres de regroupement. Chaque brochure devra avoir sa notice ;
- Pour tous les ouvrages, il faudra reporter dans les données locales la mention de fonds « fonds Nelli » ainsi qu'en note de provenance « Léon Nelli (1864-1934)».

Exemple:

LITTERATUI	RE		
N° 1328	Fabre d'Eglantine Œuvres choisies : Le Philinte de Molière ou la suite du	N° 1389	Imitation de Jésus-Christ. Traduction nouvelle par le sieur de Beuil, prie de Saint-Val. Nouvelle édition. Carcassonne, P. Polère. In-18°, XLVII 528 p. (rel.).
	Misanthrope ; L'intrigue épistolaire ; Les précepteurs. Paris, T. Dabo. In- 18°, 315 p. (rel.).		Imitation de Jésus-Christ. Traduction du R. P. Gonnelieu, de la Compagn
° 1329	Labouisce (Auguste de). Pensées et réflexions morales, littéraires et philosophiques. Deuxième édition. Paris, Delaunay, In-18°, 228 p. 1809		de Jésus, avec une pratique et une prière à la fin de chaque chapitr Nouvelle édition. Toulouse, Vieusseux père et fils. In-18°, 552 p. (grav., re plein maroc. signé Vincent, fers à la cathédrale dorés sur plats).
1330	Pagès (S.) Fables nouvelles divisées en six livres. Carcassonne, R.	N° 1391	Imitiatione Christi. Libri quatuor, Nova édit. Vesuntione, A. Montarsol
1330	Heirisson et G. Gareng. In-18°, 192-VI p. an IV	14 1571	In-18°, 351 p. (rel., médaillon école Saint Martial à Toulouse).
° 1331	Labouisse (Auguste de) Supplément de l'Eléonoriana. [Narbonne, F. Caillard]. In-18°, 316 p. avec notes corr. manuscrites.	N° 1392	Imitiatione Christi. Libri quatuor. Nova édit. Vesuntione, A. Montarsol. In-18°, 446 p. (rel. maroc. rouge, fers dorés sur plats, tranches dorées). 182
1332	Labouisse (Auguste de) Idylles imitées des cantates italiennes de Métastase, suivies du 1 ^{er} livre des amours à Eléonore. Paris, Delaunay. In- 1808 Labouisse (Auguste de) Ma petite brochure sur les événements du jour.	N° 1393	Regnault (abbé). Instructions pour la première communion, distribué, pour chaque jour de la semaine, depuis le dimanche de la sepuagésim jusqu'au troisième dimanche après Paques inclusivement. A l'usage de enfans qui se préparent à faire cette sainte action. Narbonne, Delsol. In-18 XXXVI-286 p. (rel.).
	Paris, G. Michaud. In-18°, 108 p. 1814	N° 1394	L'office de la Semaine Sainte et de l'octave de Pasques, selon le rit a
1334	Labouisse (Auguste de)Voyage à Montrouge, suivi de quelques pièces fugitives. Paris, Delaunay. In-18°, 72 p. (broché).		l'église de Narbonne, avec l'ordinaire de la messe, la bénédiction de saintes huiles et du saint crème, le stabat, etc. Edition nouvelle ornée aumentée. Narbonne, J. Besse. In-18°, 498 p. (grav., rel.).
1335-1338	Flesselles (Mme de). Les jeunes voyageurs en France, histoire amusante destinée à l'instruction de la jeunesse, contenant ce que la France présente de plus curieux. 4 tomes. Paris, P. Blanchard. In-18° (grav., rel. cuir, fers dorés sur plats).	N° 1395	L'office de la Semaine Sainte, corrigé de nouveau suivant le bréviaire et missel romain, approuvé par Mgr l'archevêque de Toulouse. Toulous Sistac et Boubée. In-18°, 391 p. (rel.).
	N° 1335 Tome 1. 214 p. N° 1336 Tome 2. 216 p. N° 1337 Tome 3. 239 p. N° 1337 Tome 4. 266 p.	N° 1396	Catéchisme ou abrégé de la doctrine chrétienne, imprimé par ordre a monseigneur Claude-Louis de La Chastre, évêque et comte d'Agde. Bézien E. Barbut. In-18°, 165 p. + table (rel. parch.).
1339	Béranger (P. J. de) <i>Chansons</i> . Paris, Baudouin frères. In-18°, 484 p. 1828	N° 1397	Catéchisme de toutes les églises catholiques de l'empire français, imprim par ordre de monseigneur l'évêque de Carcasssonne, à l'usage de so diocèse. Carcassonne, veuve Teissié. In-18°, 112 p. (rel. parch.).
1340	Soumet (Alexandre) L'incrédulité, poème. Troisième édition. Paris, L. G. Michaud. In-18°, 175 p. (grav., rel. plein cuir maroc. aux armes royales). 1814	N° 1398	Cantiques provençaux où les pseaumes, les hymnes et les prières de l'Eglis sont exposés d'une manière proportionnée à l'intelligence des plus simples Aix, veuve G. Le Grand. In-18°, 242 p., (rel. parch.).
1341	Soumet (Alexandre) L'incrédulité, poème. Paris, Michaud frères. In-18°, 175 p. (grav., rel. plein cuir, fers dorés sur plats). Envoi d'auteur manuscrit à M. Giraud.	N° 1399	Cantiques spirituels à l'usage des missions de Provence en langue vulagire. Nouvelle édition augmentée et rétablie sur l'original. Marseille, J. Moss, In-18°, 314 p. (rel. parch.).
1342	Pévrieu (J. B.) Etudes poétiques, la mort d'Abel. Traduction nouvelle. Toulouse, J. M. Corne. In-18°, 179 p. Ex-libris Résid. Tolos. S. J. 1827	N° 1400	In-18°, 314 p. (rel. parch.). 175 Actes de religion et cantiques pour le temps du jubilé. Carcassonne, R
1343	Labouisse-Rochefort [Auguste de] Ma justification. Petit livre de poche.		Heirisson. In-18°, 60 p. (rel. parch.).
		N° 1401 121	Cantiques choisis à l'usage des écoles et des enfans que l'on dipsose à la première communion. Carcassonne, R. Heirisson. In-18°, 84 p. 1797.

127

	N° 1567/6 N° 1567/7 N° 1567/8 N° 1567/9 N° 1567/10 N° 1567/11 N° 1567/12 1567/13	Terreur (1794-1795) publiées d'après les manuscrits de la bibliothèque de Mantes. Nîmes, Debroas. In-8°, 80 p., 1906. Charpentier (Léon)- Villars et les Biats de Languedoc en 1704. Carcassonne, V. Bounafous-Thomas. In-8°, 22 p., 1899. Malavialle (L.)- Projet de construction d'un palais des Etats de Languedoc à Montpellier à la fin du XYIF® siècle. Montpellier, C. Bochm. In-8°, 72 p. + 1pl., 1896. Extrait des Mémoires de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier. Tourtoulon (Ch. de) Une session des Etats de Languedoc. Montpellier, Bochm et fils. In-8°, 79 p., 1872. L'Histoire et l'Eglise en présence des évènements arrivés à Toulouse en 1562. Toulouse, I. Viguier. In-8°, 41 p., 1862. Evzières (B. de) Un prieuré-cure de l'ancien diocèse de Lodève, Sancta Maria de Foderia (938-1791). Lavaur, E. Mot. In-8°, 86 p., s. d. Plaquette publicitaire Le cabinet des modes ou les modes nouvelles, décrites d'une manière claire et précise, et représentées par des planches en tailledouce enlumières. S. l., Impr. Cailleau. In-8°, 4 p., 1785. Domairon (Louis) Entrée de François 1° dans la ville de Béziers (Bas-Languedoc). Paris, A. Aubry. In-12°, 58 p., 1866. Envoi d'auteur signé. Magen (Adolphe) La ville d'Agen pendant l'épidémie de 1628 à 1631 d'après les registres consulaires. Agen, P. Noubel. In-8°, 56 p. 1862. Charpentier (Louis) Du rang de Mme de Maintenon à la cour de Versailles après son mariage avec Louis XIV. Paris, s. n. In-8°, 7 p., 1906. Extrait de la
N° 1568/1-25	Brochures	concernant la numismatique, l'archéologie et l'histoire de l'art. an VII-1927 et s. d.
	N° 1568/1	Tournal (Pierre) Tableau du développement chronologique de l'architecture
	N° 1568/2	religieuse du Moyen Age. Toulouse, Paya. 1 affiche, s. d. Petit (Léopold) Achèvement de l'église Saint-Etienne de Toulouse.
	N° 1568/3	Toulouse, E. Connae, Delpon et Cie. In-8°, 6 p., s. d. Petit (Léopold). Projet d'achèvement de l'église métropolitaine Saint- Etienne de Toulouse, avec une gravure représentant la façade principale du monument. Toulouse, Delboy. In-8°, 8 p. + 1 plan, 1864.
1	N° 1568/4	[Lavallée (Jh.)] Voyage dans les départements de la France : département de la Haute-Garonne. [Paris, J. Brion]. In-8°, 67 p. + 1 carte, an VII.
1	N° 1568/5	Cavallier (Charles). Esquisse sur l'histoire de la cathédrale de Rodez de M. L. Bion de Marlavagne. Montpellier, Grollier et fils. In-8°, 26 p., 1885.
1	N° 1568/6	Labor (Charles) Musée de Béziers : explication des peintures, sculptures, dessins, médailles, vases grecs et antiquités qui y sont exposés. Béziers, P. Rivière. In-8°, 96 p., 1879.
1	N° 1568/7	Espérandieu (Emile) La Tourmagne : notice sommaire. 3 em édition. Nîmes, Impr. générale. In-8°, 16 p., 1927.
1	N° 1568/8	Pélissier (Ch.) Etude d'un tronçon de la voie domitienne. Narbonne, Caillard. In-8°, 108 p., 1919. Envoi d'auteur signé.
1	N° 1568/9	Barry (A. E.) Notes d'épigraphie et d'archéologie. Toulouse, A. Chauvin et fils. In-8°, 24 p., 1872. Extrait du Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France.
1	N° 1568/10	Notice sur les antiquités d'Olonzac. Narbonne, Letessier. In-8°, 16 p., s. d.
1	N° 1568/11	Capeille (abbé Jean) L'ermitage de la Trinité et le château de Bellpuig. Perpignan, Impr. catalane. In-8°, 56 p., s. d.
1	N° 1568/12	Viollet-le-Duc Description du château de Coucy. Paris, Bance. In-8°, 23 p., 1857.
r		Amardel (Gabriel) Les monnaies antiques intentionnellement oblitérées. S. l., s. n. In-8°, 12 p., s. d. Extrait du Bulletin de la Commission
1	N° 1568/14	archéologique de Narbonne. Amardel (Gabriel) - Monnaies antiques oblitérées. S. l., s. n. In-8°, 22 p.,
N	N° 1568/15	s. d. Extrait du Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne. Amardel (Gabriel) - La hache des monnaies gauloises. S. l., s. n. In-8°, 30 p., s. d. Extrait du Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne.

198

III - DESCRIPTION DE L'INVENTAIRE PHOTOGRAPHIQUE SUR MICROFILMS DU FONDS ANCIEN DE FOIX

L'inventaire photographique est composé de 124 bobines de microfilm de format 35 mm x 30.5m de la marque Agfa datant de 1991.

La séquence des vues concernant un ouvrage démarre toujours par une vue d'une fiche d'inventaire accompagnée parfois de la fiche de l'ancien catalogue (perdu aujourd'hui) :

Fiche d'inventaire	Fiche bibliographique ou notes
Entête Ministère de la culture	Nom (prénom)
Lieu de conservation	Titre
Cote	
Format en cm	Volume, format, ville édition, éditeur,
Format bibliographique entouré parmi les choix suivant :	année
2° 4° 8° 12° 16°	
Pagination	Cote
Informations sur l'exemplaire : reliure, note, provenance	
(entourées et complétées)	
Notes	
Empreintes	

Le nom de l'auteur est présenté en lettres minuscules suivi du prénom ou initiales entre parenthèses sur la fiche bibliographique lorsqu'elle est présente.

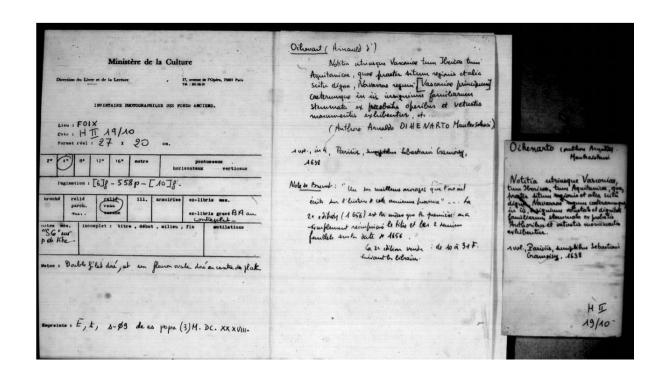
La cote est présente sur la fiche inventaire et la fiche bibliographique. Elle est composée d'une lettre correspondant à une thématique puis d'un chiffre romain puis d'une indication de localisation avec un numéro de tablette suivi d'un « / » suivi du numéro de l'ouvrage.

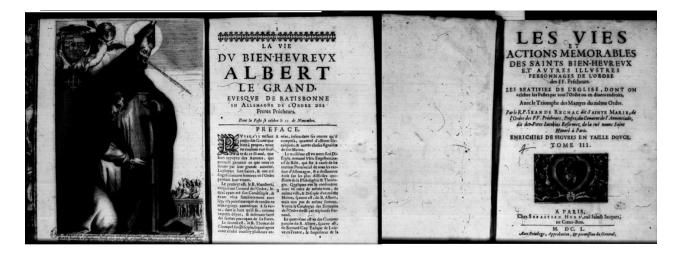
Exemple: DII 39/2

Observations pour la conversion rétrospective :

- -Tous les ouvrages disposent de la fiche inventaire qui sera à reprendre pour les informations de cote, format, pagination, information sur la reliure, les notes manuscrites, la provenance, l'empreinte. Les informations à prendre en compte sont soit entourées soit ajoutées de manière manuscrites ;
- Pour les ouvrages qui ne possèdent pas de fiche bibliographique, il sera nécessaire de se reporter directement aux vues des pages de l'ouvrage pour déterminer le titre, l'auteur, la date, l'imprimeur ou l'éditeur et la ville ;
- Pour tous les ouvrages, il faudra reporter dans les données locales la mention de fonds « fonds ancien ».

Exemples





Annexe 2

Colonnes nécessaires pour la conversion en fichier XLS

Cote
Titre principal
1 ^{er} titre secondaire
2eme titre secondaire
1er auteur
Mention de responsabilité
2eme auteur
Mention de responsabilité 2eme auteur
3eme auteur
mention de responsabilité 3eme auteur
Editeur 1
lieu d'édition n°1
éditeur 2
lieu d'édition 2
date d'édition début ou seule
date fin (éventuellement)
Collection
mention d'édition
présentation du contenu (notice entière)
Nbre de volumes
Tomaison
Nombre de pages
Illustrations
Index (oui/non)
bibliographie (oui/non)
dimensions
ISBN
Notes